



Spécial Comité Technique Local du 06 novembre 2014

www.financespubliques.cgt.fr/23/

n° 22 - novembre 2014

Le Comité Technique Local s'est réuni le 06 novembre à la DDFIP de la Creuse avec comme ordre du jour :

La Fusion des deux secteurs d'assiette de Guéret

Pour la direction, cette fusion doit permettre d'abord de rationaliser la surface et de libérer un nouvel espace. Cela doit favoriser l'encadrement, le pilotage ainsi qu'une vision consolidée du service. Cette réorganisation est une réponse à l'absentéisme des agents, signe qu'il existe à l'heure actuelle un déséquilibre entre les deux secteurs. Cette fusion doit permettre de mieux gérer les tâches contraignantes comme l'accueil téléphonique et également de mutualiser les « savoir faire ».

Toujours selon la Direction, cette organisation respecte le cadre de vie des agents, elle *doit lutter contre les risques psycho-sociaux et réduire la polyvalence*.

Une nouvelle fois, la CGT-Finances publiques a expliqué pourquoi elle était contre ce projet :

- tout d'abord, les agents ne comprennent pas ce changement
- cette réorganisation est un retour en arrière pour le bloc foncier, car la direction, en validant la création de ce bloc foncier, reconnaît l'échec de la fusion CDI-CDI. La polyvalence des agents n'est plus à l'ordre du jour ; la direction parle maintenant de spécialisations par agent !!!
- le seul avantage (pour la direction) qui ressort de cette fusion, c'est de permettre une plus grande amplitude pour supprimer des emplois : une suppression d'emploi dans un service de 15 personnes, ça ne se voit pas, qui plus est s'il s'agit d'une petite main.
- d'ailleurs la direction le reconnaît quand elle précise que cette fusion permettra de gérer la pénurie des emplois !!!
- enfin, le local libéré va servir de nouvelle salle de réunion. C'est vrai qu'il en manquait ! Sur le site avenue de Laure, nous disposerons donc de trois salles de réunions.

Après ces échanges, notre organisation a expliqué à la direction que si le projet devait aboutir malgré le désaccord des agents que nous portons, nous avons des propositions à lui soumettre pour améliorer leur cadre de travail .

Nous avons effectivement rencontré l'ensemble des collègues concernés par cette fusion pour leur demander leur point de vue et les améliorations à apporter :

- le bloc foncier souhaite garder toutes ses armoires. Pour cela, il faut gagner de la place sur la salle de réunion

- diminuer le nombre d'armoires pour le secteur unifié
- résoudre la nuisance sonore du téléphone

Les questions ont été transmises à la direction et doivent être discutées en CHS-CT

Lors du vote final, la CGT et Solidaires ont voté contre, FO s'est abstenu.

Un vrai dialogue de confiance s'est établi entre la Direction et les représentants du personnel. Tellement vrai que le lendemain du CTL, les agents apprenaient qu'ils devaient déménager leurs affaires pour le 17 novembre : ordre de la direction, sans attendre l'avis du CHS-CT..., sans prévenir les collègues qui gèrent l'informatique. Les agents seraient dans des bureaux provisoires sans téléphone, un jour d'échéance. Au final, la direction a reculé, mais cette démarche prouve que :

- la direction a un mépris total pour les instances paritaires et pour les réunions avec les organisations syndicales, car à aucun moment lors du CTL, elle ne nous a parlé du déménagement. De plus le CHS ne s'était pas réuni,
- les agents ne comptent pas, nous savons ce que pense la direction des petites mains,
- le dialogue de confiance : pour être partagé, il faut être deux, la direction ici ne joue pas le jeu.

Pour ces différentes raisons, il nous a paru évident de boycotter le CHS CT du 12 novembre 2014... affaire à suivre

Les représentants CGT Marie Christine DELAGE- Cyril DERET – Alain MAURY

CAP DU 07 NOVEMBRE 2014

CAP liste d'aptitude de C en B

le classement est réparti en 3 catégories représentant un volume de 12 agents :

- 2 agents classés en excellent
- 5 agents classés en très bon
- 5 agents classés à revoir

Pour le département de la Creuse la potentialité est de 2 maximum. Suite à la demande de Solidaires, un agent a été reclassé de la catégorie très bon à excellent, ce qui a permis aussi de faire remonter un autre agent de la catégorie à revoir à très bon.

Nous n'avons pas pris part au vote sur le classement des agents dans les différentes catégories.

Le représentant CGT Cyril DERET

